



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7384^e séance

Mardi 17 février 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2015/117, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2202 (2015).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions les membres du Conseil d'avoir adopté à l'unanimité le projet de résolution présenté par la Fédération de Russie en appui aux mesures adoptées le 12 février à Minsk en vue de régler la crise ukrainienne.

Les événements qui se sont produits dans le cadre du conflit qui touche depuis un an le territoire de ce pays sont véritablement tragiques. Des milliers de personnes sont mortes et un grand nombre de villes et de villages

de l'est de l'Ukraine ont été pratiquement détruits. Plus d'un million de civils ont quitté la zone de conflit, la grande majorité d'entre eux ayant trouvé refuge sur le territoire de la Russie.

Nous estimons qu'à présent, suite aux efforts diplomatiques sans précédent entrepris à Minsk le 12 février par les plus hautes autorités russes, françaises, allemandes et ukrainiennes, l'Ukraine se voit offrir une possibilité réelle de tourner cette page tragique de son histoire. Nous appuyons l'évaluation positive qui est faite de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptés le 12 février et de la Déclaration des quatre dirigeants. Nous sommes entièrement disposés à faciliter la mise en œuvre des Accords.

Toutes les parties doivent respecter pleinement les Accords de Minsk. Il faut éviter les mesures unilatérales qui seraient clairement contraires à la lettre et à l'esprit des documents adoptés à Minsk le 12 février.

Depuis le début de la crise, la Russie appelle activement à un règlement pacifique par le biais d'un dialogue sans exclusive et transparent entre les parties au conflit interne en Ukraine, et fait tout son possible pour favoriser l'instauration d'un dialogue ouvert sur les questions politiques et constitutionnelles fondamentales. Nous allons maintenir cette position de principe à l'avenir.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a voté pour la résolution 2202 (2015) compte tenu de l'importance que revêt un soutien unanime du Conseil de sécurité aux accords conclus à Minsk les 5 et 19 septembre 2014 et le 12 février de cette année. Ces accords doivent maintenant être intégralement mis en œuvre, et dans les délais convenus, afin de permettre un règlement durable et pacifique de la crise qui sévit dans l'est de l'Ukraine.

Plus de 5 400 personnes ont perdu la vie dans ce conflit et plus de 1,5 million de personnes ont été déplacées. Les parties doivent s'engager et s'investir en faveur de cette occasion d'instaurer la paix. Nous saluons les intenses efforts diplomatiques qui nous ont amenés jusqu'ici, bien que des accords aient déjà été conclus auparavant. Cette fois-ci, nous devons voir les engagements traduits en actes et l'ensemble des obligations contractées honorées.

Cela fait maintenant deux jours et demi que le cessez-le feu est en vigueur. Les informations communiquées par l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe (OSCE) donnent lieu de croire qu'il a été respecté dans la plus grande partie du Donbass. Cependant, d'intenses combats se poursuivent autour de Debaltseve, où un pilonnage constant et des affrontements de rues se sont soldés par des dizaines de victimes. Ce mépris flagrant du cessez-le-feu est extrêmement préoccupant, et risque de compromettre l'ensemble des mesures adoptées en vue de l'application des Accords de Minsk. Les combats pour la ville de Debaltseve doivent cesser, et chaque soldat détenu, sans exception, doit être traité humainement.

Il est totalement inadmissible que les dirigeants séparatistes aient fait des déclarations affirmant que le cessez-le-feu ne s'appliquait pas à Debaltseve, qu'ils avaient manifestement l'intention d'ajouter à leurs gains territoriaux, et il est profondément inquiétant que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE n'ait pas eu accès à la ville. Le communiqué de presse sur lequel le Conseil vient de s'entendre (SC/11784) fait clairement état de notre grave préoccupation collective concernant Debaltseve, et de notre appel unanime en faveur d'un accès garanti à l'OSCE.

Les actions commises à Debaltseve et dans sa périphérie ne sont pas celles d'une partie intéressée par la paix. Elles nous renvoient à la façon dont une offensive séparatiste soutenue par la Russie a mis fin au cessez-le-feu convenu en septembre, dans un effort plein de cynisme pour saper les accords de Minsk de septembre et instaurer une nouvelle réalité sur le terrain. Nous engageons donc la Russie à user de son influence sur les séparatistes pour qu'ils mettent fin à leur assaut contre cette ville et respectent leurs engagements. Il est vital que le cessez-le-feu soit pleinement respecté et observé dans tout l'est de l'Ukraine.

Mais le cessez-le-feu n'est que la première étape de la série d'obligations énoncées dans l'ensemble de mesures de Minsk. Nous espérons également voir les deux camps retirer leurs armes lourdes au cours des deux prochaines semaines afin de créer une zone de sécurité effective. Comme l'indique clairement l'ensemble de mesures de Minsk, ce processus doit être facilité, surveillé et vérifié par l'OSCE. Il y a lieu de se féliciter que les forces armées ukrainiennes aient déjà remis leur plan de retrait à la Mission spéciale d'observation. Nous engageons les séparatistes à faire montre de la même détermination en ce qui concerne cet élément cardinal de l'ensemble des mesures de Minsk. Parallèlement, nous espérons voir des progrès se réaliser concernant les élections locales, la législation relative au statut

spécial, la libération de tous les otages, et la distribution de l'aide humanitaire d'urgence grâce à un mécanisme international.

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est une réaffirmation de la résolution 2166 (2014) sur la destruction de l'avion assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, dans laquelle le Conseil exigeait que les responsables répondent de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Je tiens à être clair sur le fait que l'amnistie prévue dans l'ensemble des mesures de Minsk ne s'applique pas à ceux qui seront convaincus de ce terrible crime.

Le Conseil doit étudier avec la plus grande attention la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de Minsk et user de son influence pour empêcher que ce que nous avons vu l'automne dernier ne se répète. Nous engageons la Russie à tenir ses promesses. La Russie s'est engagée au plus haut niveau à mettre en œuvre les accords de Minsk. Cet engagement doit être traduit en actes sur le terrain. Nous demandons également à la Russie d'user de son influence incontestée sur les séparatistes pour veiller à ce qu'ils respectent leurs engagements dans leur intégralité. En attendant, il faut maintenir la pression internationale sur la Russie et ses supplétifs séparatistes. Le Conseil doit jouer pleinement son rôle en veillant au respect complet par chacun de ses engagements, afin que la stabilité puisse être rétablie et que la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient garanties. Cela implique notamment un suivi régulier et étroit du cessez-le-feu et la volonté de prendre des mesures supplémentaires dans le cas où il ne serait pas mis en œuvre.

Enfin, il convient de rappeler que cette crise a commencé avec l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Alors que le premier anniversaire approche, nous ne devons pas laisser les événements qui se déroulent dans l'est de l'Ukraine nous faire oublier le flagrant mépris dont a fait preuve la Russie à l'égard de la Charte des Nations Unies en annexant illégalement la Crimée.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes habitués à vivre dans un monde à l'envers concernant l'Ukraine. La Russie parle de paix puis attise le conflit. La Russie signe des accords puis fait tout ce qui est en son pouvoir pour en compromettre la réalisation. La Russie se fait le champion de la souveraineté des nations puis agit comme si les frontières de ses voisins n'existaient pas.

Pourtant, même pour ceux d'entre nous qui commencent à s'habituer à vivre dans un monde à l'envers, l'idée que la Russie – qui a orchestré la violence en Ukraine et continue de l'exacerber – ait présenté aujourd'hui un projet de résolution appelant au règlement pacifique du conflit tient pour le moins du paradoxe. Le paradoxe n'est pas mince, en effet, sachant que le Conseil a passé près de 30 séances à demander à la Russie de mettre un terme à l'escalade de ce même conflit, et compte tenu du bilan humain qui grossit chaque jour.

Alors même que la Russie présentait le texte de la résolution 2202 (2015), les séparatistes que la Russie a formés et armés et aux côtés desquels elle combat font subir un siège impitoyable et meurtrier à la ville de Debaltseve tenue par les Ukrainiens, et située à environ 30 à 40 kilomètres au-delà des lignes établies par les accords de Minsk du mois de septembre. Tout au long de la journée nous sont parvenues des informations contradictoires sur la chute ou la résistance de Debaltseve. Selon la presse, la « route de la vie » qui part de Debaltseve est devenue une route de la mort, jonchée de cadavres de soldats ukrainiens. Au moment même où le Conseil appelle à un cessez-le-feu qui devait prendre effet samedi à minuit, la Russie maintient un assaut tous azimuts.

Nous ne savons pas combien de civils sont encore à Debaltseve car la Russie et les séparatistes qu'elle soutient ont refusé de garantir la sécurité des observateurs impartiaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui ont essayé pendant plusieurs jours de pénétrer dans la zone, alors que c'est un engagement que, dans ce monde à l'envers, la Russie et les séparatistes ont pourtant contracté le 12 février à Minsk. Mais nous savons, grâce aux rapports de presse crédibles qui nous parviennent, que des milliers de civils à Debaltseve et dans les villages voisins sont allés s'abriter des bombardements à l'arme lourde dans des sous-sols humides où il n'y a, souvent, ni eau courante, ni vivres, ni électricité, ni produits médicaux de base. Nous savons qu'un grand nombre de civils restés en arrière et qui subissent cet assaut implacable sont des personnes âgées et de jeunes enfants, soit des personnes qui ne pouvaient pas partir toutes seules.

Même avec ces informations parcellaires, nous savons avec certitude qu'au moment précis où la Russie signe un nouvel accord dans lequel elle s'engage pour la désescalade et la paix, les forces que la Russie entraîne,

équipe et accompagne sur le champ de bataille ne font qu'intensifier les combats, mettre la main sur davantage de territoires et tuer les soldats ukrainiens qui se trouvent sur leur passage. Nous sommes pris dans un engrenage infernal. Les dirigeants internationaux entreprennent des négociations approfondies et rigoureuses pour que la Russie s'engage à instaurer la paix – à Genève, en Normandie, à Minsk en septembre, à Berlin en février, puis de nouveau à Minsk le 12 février, pour la signature des mesures de mise en oeuvre, et maintenant à New York – et pourtant, les engagements de la Russie n'ont aucune incidence sur les agissements de ses soldats et des séparatistes qu'elle soutient sur le terrain.

Les États-Unis ont maintenu la même position au cours des 30 séances du Conseil de sécurité consacrées à l'Ukraine. Je tiens à réaffirmer cette position : nous sommes pour la paix en Ukraine; nous sommes pour la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de l'Ukraine; nous sommes pour la fin de la violence dans l'est de l'Ukraine, qui a coûté la vie à plus de 5 600 personnes depuis avril dernier, et a déjà provoqué le déplacement d'environ 1 million de personnes. Nous souhaitons que tous les signataires des accords signés à Minsk en septembre 2014, et en particulier la Russie et les séparatistes qu'elle soutient, s'acquittent des engagements qu'ils ont pris, et nous sommes favorables à l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk des 5 et 19 septembre, et à l'ensemble des mesures approuvées la semaine dernière par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de l'Allemagne et de la France.

Pour être claire, l'ensemble de mesures adoptées le 12 février constituent une feuille de route en vue de mettre en oeuvre les engagements pris par les mêmes signataires des Accords de Minsk de septembre. Le Président François Hollande, le Président Petro Poroshenko, la Chancelière Angela Merkel et le Président Vladimir Poutine l'ont dit clairement, lorsqu'ils ont approuvé l'ensemble mesures le 12 février et publié leur déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé qu'ils « resteront mobilisés en vue de la mise en oeuvre des Accords de Minsk ». Les « Accords de Minsk » – au pluriel dans le titre – désignent ceux qui ont été signés les 5 et 19 septembre par ces mêmes signataires, alors que les « mesures en vue de l'application » indique sans ambiguïté que l'ensemble de mesures du 12 février a été conçu pour contribuer à l'application des accords de septembre et non pas pour les remplacer, comme le prétend maintenant la Russie.

Les États-Unis rejettent toute interprétation de la résolution 2202 (2015) qui annulerait les engagements pris précédemment par les parties. Toutes les parties doivent honorer tous les engagements pris dans les Accords de Minsk de septembre. Les étapes de la mise en œuvre arrêtées dans l'ensemble de mesures du 12 février comprennent un cessez-le-feu général, le retrait des armes lourdes à partir de la ligne de contact établie en septembre, la libération de tous les otages et le rétablissement à terme de la souveraineté territoriale de l'Ukraine et du contrôle de sa frontière internationale.

Bien trop souvent, les débats au sein du Conseil interviennent dans le vide, loin du monde réel. Dans le monde réel, un homme du nom d'Aleksey Kravchenko, âgé de 73 ans, vivant à Svitlodarsk, une ville sous contrôle ukrainien qui se trouve à proximité de Debaltseve, a récemment déclaré à un journaliste qu'il avait passé la nuit avec ses petits-enfants dans un abri sur sa propriété, les bombardements se poursuivant jusqu'au matin. Aleksey a raconté au journaliste que ses petits-enfants lui avaient dit dans l'abri : « Grand-père, je ne veux pas mourir jeune. » Il a dit : « J'ai serré mes petits-enfants dans mes bras, ils tremblaient, je les ai regardés dans les yeux et j'ai vu qu'ils avaient peur. Avec l'accord du 12 février, nous avons maintenant une lueur d'espoir. » Les combats, malheureusement, se sont fortement intensifiés près de la maison d'Aleksey. Nous appelons la Russie à traduire l'espoir en actions concrètes, à traduire l'espoir en résultats concrets, et à le faire de toute urgence.

Dans le cadre de la séance d'aujourd'hui, le Conseil entend peser de tout son poids sur un accord déjà remis en cause par les déclarations des séparatistes, qui rejettent le cessez-le-feu général, par la poursuite de leurs attaques contre Debaltseve et par leur refus, de concert avec la Russie, de permettre à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de se rendre sur les lieux. Nous attendons de la Russie, qui a fabriqué et alimenté ce conflit, qu'elle sorte de ce monde à l'envers qu'elle a créé et qu'elle honore la résolution qu'elle a présentée aujourd'hui, pour appuyer ainsi les efforts pour mettre fin au conflit.

M. Delattre (France) : L'urgence en Ukraine appelait l'action. Ce conflit a fait plus de 5000 morts en 10 mois. S'y ajoutent les victimes de la tragédie du MH17, dont les responsables devront répondre de leurs actes comme énoncé dans la résolution 2166 (2014) du Conseil. Face à une situation sécuritaire et humanitaire

qui demeure très préoccupante, notre responsabilité collective en tant que membres du Conseil, c'est de tout mettre en œuvre pour faire taire les armes et parvenir à un accord. C'est le sens de la démarche courageuse et déterminée que le Président de la République française et la Chancelière allemande ont entreprise depuis deux semaines.

Nous avons toujours considéré que la voie vers la paix passerait par la diplomatie. Nous avons toujours dit que la solution au conflit ukrainien ne pourrait être que politique. Aujourd'hui, avec cette résolution 2202 (2015), le Conseil de sécurité apporte tout son poids et toute son autorité pour faire taire les armes et tracer un chemin vers la paix. Le texte conclu à Minsk le 12 février, comme son nom l'indique, consiste en un ensemble de mesures séquencées destiné à mettre en œuvre le protocole et le mémorandum de Minsk agréés respectivement les 5 et 19 septembre derniers. Il prévoit notamment – c'était et cela reste la priorité absolue – l'instauration d'un cessez-le-feu, qui est entré en vigueur dans la nuit de samedi à dimanche à minuit. Son respect intégral et durable est la pierre angulaire d'une sortie de crise.

L'allocution du Président Poroshenko samedi soir, dans laquelle il a donné l'ordre à l'ensemble des forces ukrainiennes de cesser le feu, confirme l'engagement de l'Ukraine dans la recherche de la paix. Si le cessez-le-feu est globalement respecté, des combats se poursuivent malheureusement, notamment à Debaltseve. Ces combats doivent immédiatement cesser, comme vient de l'exiger le Conseil dans sa déclaration à la presse adoptée il y a une heure (SC/11784).

Le paquet de Minsk prévoit aussi le retrait des belligérants et de leurs armes lourdes, ce qui permettra la création d'une zone tampon élargie de 50 à 70 kilomètres, soit une zone plus large que ce que prévoyaient les accords de Minsk de septembre 2014. Toutes les armes lourdes devront en être retirées d'ici deux semaines. Ces points constituent un pas important vers la paix. Ce pas demande à être concrétisé dans les faits. Il revient aux parties, aux signataires de ces accords, dont la Russie, de donner effet par leurs actes, aux engagements qu'ils ont pris. Je veux le redire ici au nom de la France, seuls les actes compteront.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité, à travers la résolution que nous venons d'adopter, a endossé ces engagements, comme les chefs d'État du « format Normandie » l'ont fait avant lui. Ces engagements deviennent donc des obligations que les parties signataires

des accords de Minsk prennent devant la communauté internationale. Ils deviennent des engagements dont le Conseil suivra scrupuleusement le respect avec la plus grande vigilance. Avec ses partenaires du Conseil, la France appelle donc l'ensemble des parties à assumer pleinement et durablement leurs responsabilités pour avancer sur ce chemin exigeant vers la paix.

M. Oyarzun Marchesi(Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous nous trouvons à un moment crucial dans l'évolution du conflit en Ukraine. L'Espagne a voté pour la résolution 2202 (2015), non seulement parce que nous sommes tout à fait d'accord avec son contenu, mais également parce que nous pensons que le Conseil de sécurité, qui a suivi de très près le conflit, ne peut pas rester les bras croisés, en particulier maintenant.

Depuis le protocole de Minsk en date du 5 septembre, il y a eu des milliers de victimes – 5 000, en fait, dont un grand nombre de civils innocents – en raison des ruptures du cessez-le-feu. La tragédie humaine qui se déroule en Ukraine est insoutenable, et il est indispensable d'y mettre fin. C'est pourquoi l'Espagne salue et apprécie à leur juste valeur les mesures prises par la France et l'Allemagne et appuie fermement cette initiative.

Jeudi dernier à Minsk, toutes les parties se sont entendues pour donner une nouvelle chance au dialogue, sachant que l'option militaire n'est pas une solution à la crise ukrainienne. Ils se sont donc engagés dans ce nouvel accord visant à mettre en place un cessez-le-feu, ainsi que les autres aspects du plan de paix conclu à Minsk en septembre dernier, qui est cependant resté lettre morte et a été systématiquement violé.

Par ailleurs, nous notons avec préoccupation, comme il ressort clairement du communiqué de presse rendu public il y a quelques minutes (SC/11784), qu'après être entré en vigueur le 15 février, conformément aux Accords de Minsk, le cessez-le-feu n'est pas dans l'ensemble respecté. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des combats à Debaltsevo. Les parties doivent appliquer intégralement l'accord conclu la semaine dernière, à commencer par un cessez-le-feu immédiat, conformément aux dispositions arrêtées. Bien sûr, la réussite de ce nouvel accord continuera de dépendre dans une large mesure de la volonté des parties. Si nous voulons la paix, il doit être mis en œuvre en toute bonne foi et complètement.

Point n'est besoin de rappeler la gravité du conflit pour la paix et la stabilité en Europe. À cet égard, je

voudrais, en guise de conclusion, souligner une fois de plus que l'ensemble de mesures convenu à Minsk le 12 février accorde un rôle très important à l'Union européenne et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En tant que membre de ces deux organisations, l'Espagne considère elle aussi qu'elles ont beaucoup à apporter à ce processus. Bien sûr, nous œuvrerons de manière responsable et avec détermination à cette fin.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'est joint à la communauté internationale pour saluer l'action diplomatique menée par le Groupe de contact, qui a débouché sur un accord de cessez-le-feu en Ukraine. Nous sommes convaincus que cela contribuera à mettre fin à violence et à la crise humanitaire dans le pays, grâce à l'appui fourni par le biais du mécanisme international.

La résolution 2202 (2015), qui vient d'être adoptée, marque clairement le consensus qui existe à l'appui de cette action diplomatique et du cessez-le-feu afin de protéger les civils. Nous estimons très positif que le texte adopté fasse référence à la résolution 2166 (2014). Nous voulons croire que les mesures énoncées dans l'accord en 13 points conclu à Minsk le 12 février seront mises en œuvre par toutes les parties au bénéfice de la population touchée par cette crise.

Nous insistons sur la nécessité de respecter l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Nous demandons instamment à toutes les parties de se conformer pleinement aux dispositions du cessez-le-feu afin de permettre un règlement politique durable garantissant la coexistence pacifique, sur la base des principes du droit international et de ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et l'instauration d'une paix durable.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des délégations de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et des Philippines, ainsi qu'au nom de ma propre délégation, la Malaisie.

Nous nous joignons aux autres membres du Conseil de sécurité pour nous féliciter de l'adoption de la résolution 2202 (2015) sur la situation en Ukraine. Nous pensons que l'adoption de la résolution exprime le ferme appui du Conseil – et, par extension, celui de la communauté internationale – aux mesures prises par les parties concernées aux fins de la mise en œuvre des

dispositions du cessez-le-feu convenu Le 12 février. Nous réaffirmons notre plein soutien à tous les efforts pacifiques visant à régler le conflit en Ukraine.

Les faits survenus dernièrement dans l'est de l'Ukraine montrent qu'un règlement diplomatique et politique est plus urgent que jamais. À cet égard, nous saluons tout particulièrement les initiatives diplomatiques qui ont abouti à l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords conclus à Minsk la semaine dernière.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine n'a que trop duré et coûté la vie à trop de civils innocents, y compris les 298 âmes qui étaient à bord du vol MH17, tragiquement abattu au-dessus de la zone de conflit le 17 juillet 2014. Au lendemain de cette tragédie, le Conseil a réagi en adoptant la résolution 2166 (2014) qui, entre autres, soulignait la nécessité qu'une enquête internationale exhaustive, minutieuse et indépendante soit menée sur cet incident et exigeait que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Elle énonçait également clairement les obligations qui incombent à cet égard à tous États Membres de l'Organisation des Nations Unies en termes de coopération afin de traduire les responsables en justice.

La résolution adoptée aujourd'hui réaffirme sans ambiguïté l'exigence formulée par le Conseil dans la résolution 2166 (2014) concernant l'établissement des responsabilités dans l'incident du vol MH17 abattu au-dessus de l'Ukraine. Nous rappelons que cette exigence reste la norme internationale en matière d'établissement des responsabilités et s'applique à tous les États Membres de l'ONU, tout particulièrement dans le contexte des Accords de Minsk et de l'ensemble de mesures prises. À cet égard, nos délégations se félicitent que la résolution 2166 (2014) ait été réaffirmée dans la présente résolution.

En conclusion, nous demandons aux parties en conflit d'adhérer pleinement aux Accords de Minsk et de les mettre en œuvre intégralement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité de l'Ukraine. Nous souhaitons voir une application immédiate et complète de l'accord de cessez-le-feu, ce qui, à terme, ouvrira la voie à un règlement politique durable et au retour de la paix et de la stabilité dans les régions touchées.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande s'associe à la déclaration que vient de faire la Malaisie et nous félicitons ce pays d'avoir pris cette initiative.

Nul n'ignore qu'au cours des quatre derniers jours le Conseil a eu des difficultés à négocier un texte mutuellement acceptable concernant la résolution 2022 (2015). Étant donné l'historique de la question, l'âpreté du conflit et l'appui en troupes et en matériel qui continue d'être activement fourni aux séparatistes, il n'est guère étonnant que le Conseil ait eu tant de difficultés. Ces problèmes ne doivent toutefois pas cacher une vérité toute simple, à savoir que notre objectif commun doit être avant tout la cessation des combats dans l'est de l'Ukraine, le respect du cessez-le-feu qui permettra ainsi de sauver des vies, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et la fin de l'appui extérieur fourni aux séparatistes. Voilà la norme que nous avons appliquée pour juger cette résolution et voter en conséquence.

La Nouvelle-Zélande se félicite sincèrement que les Européens aient pu enfin se mettre d'accord et agir de concert face à cette crise, action qui, grâce à la présente résolution, bénéficie désormais de l'appui sans équivoque du Conseil. Telle était notre vision des choses avant même que les parties concernées ne négocient à Minsk le week-end dernier ou encore dans cette même ville en septembre de l'année dernière. Et c'est pourquoi nous appuyons les résultats auxquels elles sont parvenues.

On peut trouver à redire aux compromis qui sont faits. On peut considérer qu'il y a des lacunes. On sait que les cessez-le-feu ne tiennent pas toujours et, en tout cas, comme le montrent clairement les événements qui se déroulent en ce moment même à Debaltseve, qu'ils ne sont pas respectés uniformément, en tout temps et partout. Mais le fait est que le cessez-le-feu a été conclu par ceux qui sont le plus directement concernés. Quant à nous, nous avons aujourd'hui signalé que le Conseil appuyait le cessez-le-feu, ce qui est un pas supplémentaire vers le règlement politique tant attendu, et nous l'avons fait de façon unanime.

Tout comme la Malaisie, qui est également membre du Conseil, la Nouvelle-Zélande est directement concernée par l'incident du vol MH17 de la Malaysia Airlines – victime du conflit ukrainien –, un intérêt direct que nous partageons aussi avec l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Indonésie, les Pays-Bas et les Philippines, pays non membres du Conseil que

nous avons tous deux activement consultés ces derniers jours. Les décisions précédemment prises par le Conseil concernant l'incident du vol MH17 sont parfaitement claires, et c'est pourquoi nous nous félicitons de la réaffirmation de la résolution 2166 (2014), qui est le texte du Conseil concernant la responsabilité de ceux qui ont, en toute illégalité, tiré un missile sol-air sur un aéronef civil, tuant les 298 personnes à bord.

Nous remercions les auteurs de la résolution d'avoir pris en compte et intégré les éléments de langage proposés par la Malaisie et la Nouvelle-Zélande pendant les négociations, veillant ainsi à ce que les victimes ne soient pas oubliées et à ce que les responsables répondent un jour de leurs actes. La Nouvelle-Zélande partage l'avis du Royaume-Uni selon lequel l'amnistie convenue à Minsk ne s'applique pas aux auteurs de ce crime.

L'adoption de la résolution 2202 (2015) ne fait pas fi du contexte, comme le confirme implicitement la déclaration à la presse (SC/11784) que le Conseil a publiée il y a environ une heure. Le Conseil est parfaitement conscient de la fragilité de l'actuel cessez-le-feu. Il sait qu'il n'est que partiellement observé et que, dans certains endroits, comme actuellement à Debaltseve, il est même purement et simplement ignoré afin qu'une partie puisse asseoir sa supériorité territoriale sur le terrain, après quoi elle fera probablement comme si elle respectait ce qui a été précédemment convenu. C'est certes regrettable, mais cela ne change rien au fait que les parties sont convenues solennellement d'un cessez-le-feu et se sont engagées à le respecter, et que dans la plupart des endroits ce cessez-le-feu tient et sauve des vies.

C'est pourquoi nous devons tous continuer d'exhorter l'ensemble des parties à respecter l'accord et à se conformer à la résolution 2202 (2015). Cela vaut tout particulièrement pour la Russie en tant que partie aux Accords de Minsk ayant accepté le cessez-le-feu. C'est à ce titre que nous lui demandons d'user de son indéniable et considérable influence sur les séparatistes pour exiger d'eux qu'ils honorent ce qui a été convenu. De cette manière, un plus grand nombre de vies pourront être sauvées.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria voudrait remercier la délégation russe des efforts qu'elle a consacrés à l'élaboration de la résolution 2202 (2015) que le Conseil vient d'adopter. Nous sommes heureux que cette résolution ait bénéficié de l'appui de tous les membres du Conseil. Le Nigéria estime qu'il est

important et opportun que le Conseil envoie un message sans ambiguïté à l'appui des efforts consentis par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne pour trouver un règlement politique durable au conflit dans l'est de l'Ukraine.

Nous exhortons toutes les parties à mettre en oeuvre un cessez-le-feu global, conformément aux accords de Minsk. C'est là une première étape nécessaire dans la recherche de la paix. Nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit dans l'est de l'Ukraine. Les parties doivent rechercher un règlement politique par le dialogue. Il est important que les préoccupations des séparatistes soient prises en compte dans le cadre d'un règlement politique qui ne fasse aucun compromis concernant l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : C'est le cœur lourd que nous avons voté pour la résolution 2202 (2015) adoptée aujourd'hui, et en ayant bien conscience du terrible tribut que l'Ukraine paie à cette guerre qu'elle n'a pas provoquée. Plus de 20 000 personnes ont été déplacées du fait de l'annexion illégale de la Crimée; au moins 5 665 personnes ont été tuées, dont quelque 2 000 depuis l'annonce du cessez-le-feu en septembre 2014; près de 14 000 personnes ont été blessées et environ 1,5 million de personnes ont dû s'enfuir de chez elles. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a prévenu qu'une nouvelle escalade serait catastrophique pour les 5,2 millions de personnes qui vivent au milieu du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Depuis l'annonce du cessez-le-feu de Minsk en septembre 2014, les activistes ont mis la main sur au moins 550 kilomètres carrés de territoire ukrainien, et ils ne cessent d'en grappiller davantage. Leur progression est étayée par un afflux constant d'armes et de matériel militaire de pointe en provenance de Russie, acheminés, notamment, sous couvert de convois humanitaires. Au cours des semaines qui ont précédé le dernier cessez-le-feu en date, les activistes ont étendu leurs attaques en direction des villes de Marioupol, Kramatorsk, Artemivsk, Shchastya, et d'autres. Alors même que l'ensemble de mesures aux fins de l'application des Accords de Minsk était en cours d'élaboration nous parvenaient des informations sur l'arrivée de chars russes sur le sol ukrainien, et le nombre croissant des victimes, notamment parmi les enfants.

La ville ukrainienne de Debaltseve subit un siège, en ce moment-même. L'Ukraine s'accroche, s'efforçant de défendre une partie de son propre territoire, loin des lignes de cessez-le-feu définies dans les accords de Minsk. Des criminels lourdement armés continuent d'investir Debaltseve et menacent de poursuivre leur progression meurtrière jusqu'à Kharkov, et plus loin encore. Oui, le Conseil se doit d'appuyer haut et fort le cessez-le-feu, mais nous savons pertinemment que les cessez-le-feu précédents, qu'ils aient été proclamés unilatéralement par le Gouvernement ukrainien ou établis par les accords de Minsk en septembre, ont été enfreints à maintes reprises. Même l'accord le plus récent est déjà l'objet de violations, en ce moment-même, de la part d'activistes soutenus par la Russie.

Les chars, blindés de transport de troupes, obusiers et lance-roquettes multiples Grad et Tornado russes, que détiennent les activistes maintiennent la région est de l'Ukraine prisonnière. Seuls les plus naïfs pouvaient imaginer que ces activistes auraient pu mener une guerre toujours plus étendue sans aide extérieure. Sans l'appui direct de la Russie : les soi-disant séparatistes auraient fait long feu, et se seraient évanouis en fumée il y a déjà plusieurs mois. La paix aurait été rétablie et des milliers de vies auraient été sauvées. Pourtant, la Russie a décidé de soutenir, armer et protéger ces activistes. Elle est directement partie aux hostilités et porte la principale responsabilité du conflit qui déchire l'Ukraine dans sa chair.

L'ensemble de mesures entérinées par la résolution adoptée aujourd'hui a des défauts, mais c'est tout ce dont nous disposons. Pour qu'il fonctionne, toutes les parties en présence, y compris la Russie, doivent honorer leurs engagements, notamment les accords de Minsk conclus en septembre 2014, et ce, dans leur intégralité. Ces accords ne sauraient être balayés comme s'ils n'existaient pas. L'ensemble de mesures convenu le 12 février ne vient ni remplacer ni supplanter les accords de septembre 2014 et ne saurait être interprété comme tel : il s'agit uniquement d'un ensemble de mesures visant l'application de ces accords.

Nous savons bien ce qui doit être fait. Les troupes et les armes russes doivent être retirées du territoire ukrainien. Un mécanisme viable, chapeauté par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) doit être établi pour surveiller le respect du cessez-le-feu, et les militants doivent arrêter de faire obstruction à l'accès des observateurs de l'OSCE. La Russie doit arrêter d'appuyer les

milices illégales qui opèrent dans l'est de l'Ukraine. L'Ukraine doit être en mesure de reprendre le contrôle de ses frontières internationales sans aucune condition préalable. L'accès humanitaire doit être garanti et le droit international humanitaire et des droits de l'homme doit être de nouveau respecté. Tous les otages et les personnes détenues illégalement – notamment la pilote ukrainienne Nadiya Savtchenko, ancien soldat de la paix, seule femme soldat ukrainienne ayant servi au sein des contingents de maintien de la paix en Iraq, et actuellement retenue illégalement prisonnière en Fédération de Russie – doivent être libérés, comme l'exige l'ensemble de mesures adoptées le 12 février à Minsk.

La paix ne pourra être instaurée tant que se sont pas établies les responsabilités. Nous avons été témoins à de multiples reprises, ailleurs, de la manière dont l'impunité engendre l'impunité, ce qui conduit à un engrenage de violence. Les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont régulièrement signalé l'ampleur des crimes graves et de l'anomie abyssale qui sévissent dans les zones tenues par les activistes. Ce week-end encore ont été diffusées des photos du chef autoproclamé des activistes, Zakharchenko, à côté de prisonniers de guerre roués de coup, qui nous rappellent une nouvelle fois les nombreuses violations du droit international humanitaire perpétrées par ces activistes. Nous voulons qu'il soit officiellement pris acte de notre conviction que la justice et l'établissement des responsabilités doivent être partie intégrante de la solution, dans cette guerre dévastatrice et gratuite contre l'Ukraine. Les auteurs des crimes les plus graves – et pour les trouver, nous n'avons qu'à lire les rapports du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui en décrivent beaucoup –, notamment les responsables de la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, doivent répondre de leurs actes. À cet égard, nous appelons de nouveau l'Ukraine à mener à bien son processus d'adhésion au Statut de Rome.

Après les horreurs et les ravages de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a fait montre d'une volonté et d'une faculté remarquables de poursuivre sur la voie de la réconciliation et de la paix. Ce qui a commencé avec la réconciliation franco-allemande – la Communauté européenne du charbon et de l'acier – s'est imposé comme un modèle inédit de réconciliation et d'intégration qui, au fil du temps, a évolué pour devenir l'Union européenne d'aujourd'hui, modèle de démocratie, de paix, de prospérité et de respect des

droits de l'homme, dont l'attrait continue de séduire des nations européennes accourant rejoindre ses rangs. Il est insensé et profondément dangereux de chercher à revenir en arrière et de tourner le dos à cet esprit de réconciliation, de solidarité et de coopération, qui a donné à l'Europe et au monde une période de paix plus longue que jamais auparavant. Les violations constantes, par la Russie, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de multiples autres accords dont elle est signataire, ainsi que ses velléités de redessiner par la force des frontières internationalement reconnues, menacent cette ère de paix.

À Minsk, les dirigeants de la Russie, de l'Ukraine, de la France et de l'Allemagne ont de nouveau exprimé leur attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine – même si certains de ces concepts ont on ne sait comment disparu de la résolution de ce jour. Nous comptons sur tous, et sur la Russie en particulier, pour respecter ces engagements sans conditions. Nous demandons à l'ONU de continuer à prendre une part active à la recherche d'un règlement durable à ce conflit, par la voie de ses bons offices, de la médiation, de la surveillance du respect des droits de l'homme et de la fourniture d'une assistance humanitaire.

M. Mangaral (Tchad) : Nous félicitons la Fédération de Russie d'être à l'origine de la résolution 2202 (2015) adoptée ce jour, ainsi que tous les pays qui ont contribué positivement à son élaboration finale. Le Tchad se réjouit de l'adoption à l'unanimité de cette résolution par les membres du Conseil de sécurité, qui ont fait, une fois de plus, preuve d'unité et de responsabilité face à la gravité de la situation qui prévaut en Ukraine, particulièrement dans l'est. Nous apprécions les mesures prises pour la mise en œuvre des accords de Minsk et, dans cette perspective, nous exhortons tous les acteurs en présence à appliquer immédiatement les dispositions de la présente résolution, afin de trouver une solution politique durable à la crise ukrainienne.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a apporté son ferme appui à la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, parce que nous mesurons la contribution très importante, et fondamentale, qu'elle constitue dans l'optique d'un accord politique permettant un règlement pacifique de ce conflit. Mon pays appuie le règlement pacifique des conflits, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Venezuela tient

à souligner qu'un règlement négocié du conflit passe par la médiation des pays de la région et une diplomatie active. À cet égard, nous nous félicitons de ce que par cette résolution le Conseil de sécurité approuve la Déclaration faite par le Président de la Fédération de Russie, le Président de l'Ukraine, le Président de la République française et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne en soutien à l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptés le 12 février à Minsk. Il faut apporter tout l'appui politique nécessaire à l'application de ces accords. Nous avons confiance dans la volonté politique des chefs d'État qui ont permis d'aboutir à ce résultat.

En outre, le Venezuela se félicite que par la présente résolution, le Conseil de sécurité réaffirme la résolution 2166 (2014) qui appuie la réalisation d'une enquête internationale transparente, exhaustive, minutieuse et indépendante, conformément aux directives de l'aviation civile internationale, afin d'établir les responsabilités en ce qui concerne la destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17 et de traduire en justice les auteurs de cet acte odieux. Nous appelons les parties à respecter strictement les obligations relatives à la protection des civils, y compris la nécessité de garantir l'accès humanitaire aux déplacés, aux réfugiés et aux autres personnes résidant dans les zones touchées par le conflit, conformément à l'ensemble de mesures adoptées le 12 février en vue de l'application des Accords de Minsk.

Pour terminer, nous pensons pas que ce n'est pas le moment de propager la haine, la peur ou la guerre. C'est le moment de privilégier la paix, le dialogue politique et la diplomatie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie a voté pour la résolution 2202 (2015) parce que nous estimons qu'une solution politique est le meilleur moyen permettant d'instaurer la paix et la sécurité en Ukraine et d'aider ce pays à retrouver sa stabilité. Nous appelons les parties concernées à appliquer pleinement les dispositions des Accords conclus à Minsk en septembre en respectant le calendrier établi. Les Accords de Minsk constituent le principal point de référence sur lequel se fondent tous les autres accords ultérieurs. En outre, nous croyons que l'ensemble de mesures récemment adoptées ne modifient en rien la teneur des Accords de Minsk.

Nous appelons toutes les parties à respecter les Accords et à mettre en œuvre les mesures qui y sont énoncées. Nous demandons également que les mesures

nécessaires soient prises en vue de l'instauration d'un régime de cessez-le-feu et du retrait des armes lourdes. À cet égard, nous voudrions exprimer nos préoccupations devant le non-respect du cessez-le-feu constaté ces deux derniers jours à Debaltseve. Nous appelons en outre les sécessionnistes à cesser de violer les Accords.

Enfin, nous appelons les parties concernées à faire preuve du sérieux nécessaire en vue de parvenir à un règlement politique et pacifique de la crise, qui permettrait à l'Ukraine de retrouver son intégrité territoriale et son indépendance.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La Chine appuie la résolution 2202 (2015), qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité. La réunion des dirigeants de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de l'Ukraine à Minsk a abouti à un accord portant sur une série de questions importantes relatives à la crise ukrainienne. La Chine s'en félicite. L'accord conclu à Minsk par les quatre dirigeants permettra d'apaiser les tensions dans l'est de l'Ukraine et de promouvoir un processus de règlement politique de la crise ukrainienne. Cet accord a été conclu à la suite d'efforts considérables et nous espérons que toutes les parties y attacheront l'importance voulue et le mettront effectivement en œuvre par.

Le Conseil doit également renforcer son appui pour que cet accord marque une étape décisive dans les efforts visant à désamorcer les tensions dans l'est de l'Ukraine et à contribuer à rétablir la paix et la stabilité dans le pays le plus rapidement possible. La résolution 2202 (2015), qui a été adoptée à l'unanimité, reflète l'appui de la communauté internationale aux efforts diplomatiques fructueux des quatre dirigeants et à un règlement politique de la crise ukrainienne.

En ce qui concerne le règlement de la question ukrainienne, nous devons privilégier une solution politique. Le problème de l'Ukraine découle de complexités historiques et de réalités actuelles. Une solution fondamentale et durable à ce problème doit tenir compte des intérêts et des préoccupations légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques en Ukraine et répondre aux préoccupations légitimes de toutes les parties concernées, afin de parvenir à un juste équilibre des intérêts des uns et des autres. Nous espérons que toutes les parties déploieront des efforts collectifs en vue de l'application des Accords et de la

recherche d'une solution politique globale, équilibrée et durable susceptible de conduire à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement en Ukraine et dans l'ensemble de la région.

La Chine est disposée à continuer à jouer un rôle actif et constructif pour promouvoir le règlement politique de cette question.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous remercier personnellement, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, pour votre ferme déclaration à la presse (SC/11784) d'aujourd'hui sur la situation à Debaltseve. Je reviendrai sur cette question dans un instant.

Nous remercions les membres du Conseil de sécurité de leur appui sans faille au processus de Minsk depuis la conclusion des premiers accords sur un règlement pacifique de la crise, les 5 et 19 septembre. L'Ukraine se félicite de l'appui apporté par le Conseil aux accords conclus récemment, le 12 février, qui ne remplacent pas mais renforcent, plutôt, les accords conclus en septembre dernier.

De toute évidence, la partie russe a adopté la position de promoteur dévoué du processus de paix et de garant de l'application effective des Accords de Minsk. Elle a même présenté la résolution 2203 (2015), qui vient d'être adoptée. Toutefois, tout cela n'est fait que sur papier; la réalité est tout autre.

L'Ukraine a agi d'une manière responsable en honorant les obligations internationales qu'elle contractées. Nous avons appliqué la mesure appelant à l'instauration d'un régime de cessez-le-feu à partir du 15 février, telle qu'énoncée dans les documents adoptés à Minsk et dans le cadre du « format de Normandie » avec la participation des Présidents de l'Ukraine, de la France et de la Russie et de la Chancelière de l'Allemagne. La prochaine étape devait être le retrait des armes lourdes après la mise en place effective d'un cessez-le-feu inconditionnel, global et durable – avec le concours et sous le contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'appui du Groupe de contact tripartite.

Malheureusement, malgré que nous espérons que toutes les parties qui ont adopté la déclaration

du 12 février en soutien à l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et les signataires de cet ensemble de mesures – y compris la Fédération de Russie, ainsi que les soi-disant République populaire de Donetsk et République populaire de Lougansk – feraient preuve de sens des responsabilités, les accords conclus n'ont pas été respectés, et les espoirs de paix ont été pratiquement réduits à néant. Nous assistons actuellement à des tentatives visant à provoquer la reprise des hostilités et une escalade de la situation.

Hier, après des négociations téléphoniques avec le Président de la Russie, la Chancelière de l'Allemagne et le Président de la France, il a été convenu d'organiser des négociations au niveau des représentants de l'état-major des forces armées de l'Ukraine, de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie et des représentants de Lougansk et de Donetsk. Des négociations se sont déroulées ce matin par visioconférence. Elles étaient censées aboutir au rétablissement de l'accès de la mission de l'OSCE à Debaltseve, mais la partie russe a bloqué cette possibilité. Les activistes qui contrôlent Debaltseve ont annoncé la poursuite des offensives, en violation flagrante de tous les arrangements préalables et de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Entre le 15 février, minuit, et ce matin, les positions ukrainiennes ont été bombardées plus de 160 fois – pas avec des armes légères, mais avec des mortiers, des systèmes d'artillerie, des roquettes et des chars. Onze soldats ont été tués et 36 blessés dans ces attaques commises par les terroristes. Pourtant, l'armée ukrainienne n'a pas eu recours aux armes, sauf lorsqu'elle a été directement prise pour cible.

Dès le premier jour du cessez-le-feu, la partie russe a illégalement fait entrer un quatorzième prétendu convoi humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Comme auparavant, cela s'est fait sans l'assentiment de la partie ukrainienne et sans activer le mécanisme international clairement prévu par les arrangements du 12 février.

Je n'ai pas mentionné le fait que le nombre de camions, de même que leur cargaison, ne correspondent pas à ce qui est déclaré dans les documents. Je pense que les membres du Conseil ne seront pas surpris d'apprendre que des armes et du matériel lourds continuent d'être acheminés dans l'est de l'Ukraine. Aujourd'hui, pas moins de 12 véhicules blindés et 54 camions chargés de munitions ont pénétré en Ukraine par le point de passage d'Izvaryne, qui n'est actuellement pas contrôlé par le Gouvernement ukrainien.

La situation à Debaltseve est incroyablement tendue. Toujours avec l'appui des forces et des armes lourdes russes, les activistes ne cessent de mener des attaques violentes contre les positions ukrainiennes à l'intérieur et autour de la ville. Profitant du fait que l'armée ukrainienne s'abstient de réagir, conformément au cessez-le-feu, les activistes et les forces russes font tout leur possible pour encercler la ville. Le chef des activistes a ouvertement menacé de tuer tous ceux qui défendent Debaltseve à moins qu'ils ne déposent les armes. Il a également menacé de faire mouvement vers l'ouest et de prendre le contrôle de la ville de Kharkov. Les bombardements aveugles de la ville auxquels se livrent les terroristes font aussi des victimes parmi les civils.

Les attaques cruelles contre Debaltseve et un grand nombre d'autres sites vident de tout sens la notion de cessez-le-feu et portent atteinte à l'esprit même du processus de paix. Dans ce contexte, nous demandons aux pays qui participent aux négociations de Minsk – l'Allemagne, la France et la Russie – de tout mettre en oeuvre pour garantir l'application du plan de Minsk sur la base du Protocole de Minsk du 5 septembre, du Mémoire de Minsk du 19 septembre et des documents adoptés le 12 février à Minsk.

Nous appelons les États Membres de l'ONU à protester fermement contre le blocage des travaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Nous appelons également les membres permanents du Conseil de sécurité à prévenir toute nouvelle violation des règles et principes fondamentaux de l'ONU et à éviter le déclenchement d'une guerre totale en plein cœur de l'Europe.

Pour contribuer véritablement au règlement pacifique du conflit, la Fédération de Russie doit retirer toutes ses forces armées du territoire de l'Ukraine et sécuriser la frontière russo-ukrainienne, et elle doit forcer les séparatistes qu'elle soutient à appliquer les dispositions des Accords de Minsk.

Il faut saisir cette occasion de rétablir la paix. L'unité dont fait montre l'ensemble du monde civilisé dans sa solidarité avec l'Ukraine laisse espérer le retour de la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de l'adoption de la résolution 2202 (2015) par le Conseil de sécurité en

soutien à l'ensemble de mesures adoptées le 12 février en vue de l'application des Accords de Minsk de septembre 2014. Le Conseil de sécurité a ainsi signalé clairement qu'il entend assumer sa responsabilité en cette phase critique du conflit à l'intérieur et autour de l'Ukraine, afin de garantir la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application du Protocole de Minsk du 5 septembre et du Mémoire de Minsk du 19 septembre 2014, qui restent, dans leur intégralité, la base juridique et politique inaltérable du processus de règlement du conflit. Nous espérons que l'approbation des Accords de Minsk par le Conseil contribuera de manière tangible à la stabilisation de la situation sur le terrain, au respect strict et intégral du cessez-le-feu et au processus politique qui doit suivre.

Selon les informations communiquées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le cessez-le-feu est pour le moment largement respecté, l'exception la plus déplorable étant Debaltseve, comme le souligne le Conseil dans sa déclaration à la presse (SC/11784). La poursuite des attaques menace le cessez-le-feu, mais mine également le processus de règlement politique convenu dans le cadre du Groupe de contact tripartite et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement réunis en «format Normandie» à Minsk.

Dans ce contexte, la résolution adoptée aujourd'hui revêt la plus haute importance. Elle envoie un message ferme à ceux qui violent le cessez-le-feu. Ceux qui portent atteinte au cessez-le-feu doivent savoir qu'ils vont contre la volonté de la communauté internationale.

L'Allemagne réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale sur la situation en Ukraine. Je renouvelle également notre condamnation de l'annexion illégale de la Crimée, que nous ne reconnaissons pas. Il nous paraît clair que, dans le contexte de la présente résolution, l'intégrité territoriale de l'Ukraine signifie intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons espéré que l'adoption à l'unanimité de la résolution 2202 (2015) et le présent débat du

Conseil de sécurité, le premier depuis la conclusion des accords de Minsk du 12 février, enverraient un signal d'unité et permettraient d'harmoniser davantage l'action du Conseil sur la question de la crise ukrainienne. Nos espoirs ont été partiellement réalisés. Nous continuons d'espérer que cette résolution claire et concise guidera les parties vers la mise en œuvre des décisions adoptées à Minsk.

Cependant, nous sommes déçus par le débat, car certains collègues ont décidé de commencer par leur rhétorique habituelle, qui est souvent désobligeante. Les tentatives de réécrire les Accords de Minsk sont particulièrement insultantes dans ces circonstances. Plusieurs délégations se servent de certaines parties du texte pour interpréter les Accords de Minsk. Or la situation est aujourd'hui très simple : nous devons tenir compte des dispositions de la résolution et appliquer ce document tel qu'il a été adopté, comme de coutume.

Je voudrais également revenir sur l'expression employée par M^{me} Power, qui a parlé de « monde à l'envers ». Elle a accusé la Russie d'être à l'origine de la crise, mais sommes-nous ceux qui ont renversé le Président élu légalement? Tout au long des événements qui se sont déroulés en Ukraine il y a un an, la Russie n'a cessé d'appeler à un règlement politique sans effusion de sang. Nous avons appuyé l'accord du 21 février. Nous avons ensuite insisté sur la nécessité de le mettre en œuvre, et ce, même après le renversement du Président élu légalement.

Nous avons aussi appuyé le communiqué du 17 avril qui appelait à un dialogue constitutionnel. Nous avons appuyé l'initiative du Président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Quel a donc été le déclencheur du conflit armé en cours? Le facteur déclencheur a été l'appui que certains pays occidentaux ont apporté à la décision des dirigeants de Kiev de réprimer par les armes le mécontentement populaire dans l'est. Ils ont ouvert le feu sur ces populations à Odessa et les ont brûlées vives à Marioupol. Ils ont lancé une offensive militaire dans le Donbass et ont commencé à envoyer des armes lourdes. Qu'est-ce que la guerre? Eh bien, c'est quand une offensive est menée et que la partie attaquée se défend. C'est ce à quoi nous avons assisté ces derniers temps. C'est ce qui s'est passé à Debaltseve.

Kiev aurait pu agir avec noblesse après être parvenue à l'accord du 12 février. Elle aurait pu permettre à ses soldats encerclés à Debaltseve de ne pas perdre la vie. Au lieu de cela, Kiev a d'abord nié

qu'ils étaient encerclés, et leur a ensuite donné l'ordre de ne pas déposer les armes. Il existe certaines règles de la guerre qui veulent que l'on ne permette pas que le matériel lourd quitte une zone encerclée, car il servirait tout simplement à un regroupement. Ce que nous constatons c'est le regroupement des forces armées ukrainiennes après les accords conclus à Minsk en septembre. Kiev fait peu de cas de la vie des civils, alors qu'une décision courageuse des autorités ukrainiennes aurait pu permettre de sauver des vies parmi eux, mais Kiev a préféré se lancer dans une rhétorique patriotique et appeler à une action lourde de conséquences.

Maintenant, certains, dont M^{me} Power, ont parlé de la difficile situation des civils venant de Debaltseve. Mon cœur saigne, pour ma part, lorsque je pense à la situation dans laquelle se trouvent les civils de Debaltseve qui n'ont pas pu quitter la ville. Et qu'en est-il des habitants de Donetsk? Se portent-ils beaucoup mieux? Pourquoi n'en parle-t-on pas? Les forces de sécurité ukrainiennes ont pilonné Donetsk pendant des mois, mais personne n'y voyait le moindre problème. Beaucoup d'autres villes et villages ont été tout simplement rasés dans les offensives menées par les forces de sécurité ukrainiennes. Pourquoi ne dit-on rien de tout cela en Occident? Nous n'avons eu de cesse d'appeler l'attention sur ces situations, mais, on ne sait pourquoi, il n'y a eu aucune réaction de la part de nos collègues occidentaux. C'est parce que le bombardement de la ville s'est poursuivi sans discontinuer que les accords conclus à Minsk en septembre n'ont pas été respectés comme nous l'avions initialement espéré. Effectivement, les observateurs de l'OSCE doivent faire leur travail, notamment dans Debaltseve et alentour, mais pour ce faire, il faut de bonnes conditions de sécurité. Nous devons tous nous rappeler que ces personnes ne sont pas armées. Certes, elles se déplacent en véhicules blindés, mais sans un minimum de sécurité, on ne peut s'attendre à ce qu'elles puissent contrôler ni observer efficacement quoi que ce soit.

À dire vrai, je suis étonné que notre collègue ukrainien soit revenu aujourd'hui sur la question des 14 convois humanitaires. Les convois ont permis de sauver la vie de milliers de civils dans le Donbass et à Lougansk alors qu'ils étaient sous les bombardements, encerclés et font l'objet du blocus imposé activement par les autorités ukrainiennes aux habitants de Donetsk et Lougansk. Nous avons toujours invité Kiev à coopérer avec nous à l'organisation de ces convois. Mais à l'exception d'une fois, elle a refusé de coopérer ou d'autoriser les douanes ukrainiennes à inspecter

les convois. Nous ne saurions autoriser quiconque à considérer ces questions comme un jeu. Kiev doit nous aider à sauver des vies. Les gens doivent survivre à l'hiver. La Russie a donc fourni une aide, et nous sommes très satisfaits de l'aide que nous avons fournie et très heureux d'avoir pu le faire.

Deux collègues ont parlé de la Crimée. Je répondrai à ces déclarations par ce seul chiffre : 93. C'est en effet le chiffre révélé par un sondage réalisé dernièrement par une agence allemande auprès des habitants de la Crimée : 93 % des habitants de Crimée sont en faveur de la réunification avec la Russie. Pour être précis, 82 % l'ont dit catégoriquement, 11 % se sont prononcés « plutôt pour » et 4 % y étaient opposés. Ce pourcentage est même un peu plus élevé que le pourcentage obtenu lors du référendum sur la réunification de la Crimée avec la Russie. Pour ce qui est de l'intégrité territoriale, la résolution 2202 (2015) adoptée par le Conseil de sécurité confirme l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et elle date de février 2015.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante des États-Unis a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M^{me} Power (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens juste à dire clairement, en réponse à mon collègue russe, que les États-Unis se félicitent sincèrement de l'accord conclu et que nous mettrons tout en œuvre pour l'appuyer. Mais si la Russie est attachée à la paix, elle n'a pas besoin d'une résolution du Conseil de sécurité pour le prouver. Il existe en effet des moyens plus faciles de le faire : la Russie pourrait cesser d'armer les séparatistes, cesser d'acheminer des centaines d'armes lourdes à travers les frontières, sans parler des troupes russes, cesser de faire semblant de ne pas faire ce qu'elle fait, et commencer à demander aux séparatistes – en insistant si nécessaire – d'observer le cessez-le-feu aux alentours de Debaltseve. Résolution ou pas, ce qui compte c'est d'honorer les engagements qui ont été pris à maintes reprises maintenant. Je puis assurer mon collègue russe que nous serons les premiers à en prendre acte, et qu'il sera réellement très facile de voir si les engagements sont ou ne sont pas honorés.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis heureux d'entendre que les États-Unis n'empêcheront pas la mise en œuvre des accords de

Minsk. En ce qui concerne les propos formulés à l'égard de la Russie qui reprennent d'anciens arguments, je peux dire que nous ne faisons aucunement « semblant ». Nous avons proposé une certaine ligne de conduite. Personne ne nous a écoutés. Nous avons mis en garde contre les conséquences. Hélas, ces conséquences sont là. Tout cela s'est déroulé à nos frontières. Nous avons fait un choix, qui est consacré dans les accords de Minsk et il est à espérer que ces accords seront correctement mis en œuvre.

J'espère que la paix sera rétablie en Ukraine et que l'harmonie sociale règnera dans le pays, harmonie qui n'a jamais existé auparavant, pas même avant l'année dernière, lorsque le Président a été renversé. L'Ukraine, depuis bien des années, ne sait pas ce que c'est que le consensus national. C'est ce à quoi il faut travailler, ce à quoi Kiev, pour une raison quelconque, se refuse. Il n'est que de constater par exemple le ressentiment dont fait l'objet la nouvelle fête nationale, qui a été proclamée le jour même où a été établie la collaboration avec l'armée nazie. Rien n'a été dit au sujet de l'élaboration de la nouvelle constitution. C'est là que se situe le problème. C'est ce contre quoi la Russie a toujours mis en garde. Alors sachons être honnêtes et objectifs face à la situation.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

M. Sergeev (Ukraine) (*parle en russe*) : Ce que l'on a appelé réunification de la Crimée doit en fait être appelé occupation et annexion suite à une agression. Nous y reviendrons.

Ce qui a été dit à propos des convois humanitaires représente un défi au droit international, lequel définit les dispositifs régissant la fourniture de l'aide humanitaire à un autre pays. Dans la déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Russie, le droit international a été une fois de plus foulé aux pieds. La Russie a sa propre loi, qu'elle sait comment appliquer.

Pour ce qui est de la Constitution, nous condamnons l'insistance avec laquelle la Russie essaie de s'ingérer dans nos affaires. La Russie essaye de nous dire comment nous devons élaborer cette constitution, quel ordre constitutionnel adopter et à quoi devrait ressembler la nouvelle constitution. Tout cela a été en effet signifié sans détour à notre peuple.

Concernant les régions de l'est, et d'autres, nous nous employons précisément, actuellement, à

décentraliser et à élargir les pouvoirs des autorités locales.

Par conséquent, une fois encore, je demande que la Russie ne s'ingère pas dans nos affaires. Nous déciderons par nous-mêmes de la façon dont nous voulons vivre, de ce que nous voulons bâtir et de la manière dont nous dialoguons avec notre propre population.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Pour reprendre l'expression exacte choisie par mon homologue ukrainien – il faut rechercher le dialogue –, je dirais que si l'Ukraine cherche le dialogue, elle semble incapable de le faire. Si nous disons qu'il faut établir le dialogue avec les populations de l'est, l'Ukraine affirme que nous nous ingérons dans ses affaires, tout en continuant de demander ce que veulent les populations de l'est. Nous lui disons, nous, que les populations de l'est veulent une fédération. Ils n'ont qu'à s'y rendre et à dialoguer pour le leur demander.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante de la Lituanie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Il y a une certaine tendance dans cette prise de parole répétée, à savoir qu'il y a généralement une délégation qui finit par prendre la parole trois ou quatre fois. Il est très rare que nous le fassions, mais cette fois-ci, j'ai un certain nombre de commentaires à faire. Tout d'abord, il n'est pas facile pour un pays, qu'il s'agisse de l'Ukraine ou de n'importe quel autre pays, de s'atteler à la rédaction d'une constitution dans un contexte de conflit ou sous la menace des armes, lorsque les prétendues forces d'autodéfense, comme la Russie s'obstine à appeler les bandes illégales d'activistes et de criminels, sont mieux armées que les armées de nombreux pays européens.

La Lituanie n'a pas de chars – pas un seul. L'Estonie, la Lettonie et tant d'autres pays européens n'ont pas un seul char. Comment se fait-il alors que des centaines de chars se trouvent entre les mains des activistes? Il y a des centaines de lance-roquettes Tornado, d'obusiers ou autres. Cela n'a aucun sens. Ces choses ne tombent pas du ciel, elles doivent donc être fournies par quelqu'un. Et si l'on regarde la géographie, elles ne peuvent venir que d'un seul endroit, là où les frontières sont complètement poreuses et loin des yeux de la communauté internationale.

Nous croyons – et c’est quelque chose que nous avons dit et continuerons de dire à l’Ukraine en notre capacité nationale – qu’elle doit poursuivre les réformes, qu’elle doit combattre la corruption et qu’elle a beaucoup à faire pour restaurer la confiance qui a été perdue au cours des décennies, avant le Gouvernement actuel. Mais il est très difficile de s’occuper d’une constitution sous la menace des armes.

L’autre point qui m’a frappée, c’est la mention selon laquelle Kiev aurait pu faire acte de noblesse en permettant à ses troupes de partir et en capitulant. Je me demande combien de pays représentés dans cette salle seraient heureux d’abandonner leur propre ville, encerclée par des activistes illégaux, des bandits et des rebelles – quels qu’ils soient – loin de toute zone de cessez-le-feu, et d’abandonner une partie de leur territoire et partir noblement?

Je pense que cela relève du plus haut cynisme que de parler de la noblesse dont auraient pu faire preuve les autorités de Kiev en quittant la ville et en retirant leurs soldats, et de l’occasion ainsi manquée par Kiev. C’est leur territoire et elles défendent leur territoire. Ce territoire est exclu de tout accord de cessez-le-feu conclu lors de l’une ou l’autre négociation de Minsk. Il s’agit de leur territoire, et je pense que n’importe quel pays représenté à cette table ferait exactement de même. Tout pays représenté ici défendrait son territoire jusqu’au bout, et Kiev ne fait pas exception.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à prendre à nouveau la parole.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J’aurais vraiment voulu laisser le dernier mot à ma collègue lituanienne. J’aurais vraiment voulu si j’avais pu. J’abuse sans doute de mon temps de parole, mais après ce qu’elle a dit, je me dois de dire encore deux mots. « Abandonner son territoire? » La signification complète des Accords de Minsk a-t-elle été bien comprise? Tout ce dont nous parlons ici concerne la réintégration de l’Ukraine. En quoi le tracé de la ligne importe-t-il lorsque c’est fait dans de telles conditions?

Le problème, ces derniers mois, c’est que les forces de sécurité ukrainiennes bombardaient des villes. Elles ont dû être repoussées de Donetsk pour ne plus pouvoir les bombarder. Mais avec tout le sang qui a été versé, si l’Ukraine doit être réintégrée, veut-on tracer une nouvelle frontière? Dans ce cas, faisons-le, traçons une nouvelle frontière et nous pourrons alors en parler.

En ce qui concerne la question des armes, la Lituanie est, je crois, le seul État à avoir honnêtement et officiellement déclaré qu’elle fournissait des armes à Kiev. Peut-être que les milices pourraient également recevoir certaines de ces armes lituaniennes?

Le Président (*parle en chinois*) : Notre séance d’aujourd’hui n’est pas un débat public. Cela dit, je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous avons une armée minuscule et de très petites réserves d’armes. Il n’est pas tout à fait exact de suggérer que la Lituanie fournit des armements à l’Ukraine. Nous avons fourni une aide médicale; nous avons accueilli des soldats ukrainiens blessés dans des hôpitaux lituaniens. C’est vrai. Toutefois, cela n’a rien à voir avec toutes les armes lourdes qui ont été fournies – et nous savons par qui. Alors, ne comparons pas les forces, parce que les forces lituaniennes – et nous pourrons reparler des statistiques la prochaine fois – n’ont absolument rien à voir avec cela. Et même si nous fournissions des armements, ce ne serait qu’une goutte d’eau dans l’océan. Cela ne ferait aucune différence.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l’Ukraine a demandé à prendre à nouveau la parole. Je lui donne la parole.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m’excuser, Monsieur le Président, mais ce que nous avons entendu de la part de notre collègue est inacceptable. Nos dirigeants se sont rencontrés à Minsk et ont fait des déclarations on ne peut plus claires. Ils ont exprimé leur soutien à des dispositions très claires, et nous ne pouvons pas être d’accord avec l’interprétation des Accords de Minsk que l’on entend de la partie russe. Je suis désolé, mais nous ne sommes pas ici pour lancer un troisième cycle de négociations de Minsk et réinterpréter ce dont nos dirigeants ont convenu d’un commun accord.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les membres du Conseil continuent de me provoquer. Nous n’interprétons rien. Nous prenons et interprétons les Accords de Minsk à la lettre, et nous pensons que tout le monde devrait lire le document mot pour mot et le mettre en œuvre.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. *La séance est levée à 16 h 30.*